



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2025-0186.

Cette session se tiendra le 16 juillet 2025 à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2025-0186

1642 chemin des Berges-de-l'Est / lot 5 589 639 du cadastre du Québec (Secteur Montfort)

Nature de la demande :

Autoriser un bâtiment principal implanté à une distance de 13 mètres de la ligne de terrain latérale au lieu que cette construction soit implantée à une distance minimale de 15 mètres de la ligne latérale, tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone habitation H-58 (Bassin du lac St-Victor).

Dispositions réglementaires affectées :

- Règlement de zonage n° 2017-498, Règle d'interprétation concernant les marges, Article 11 : Les marges minimales prescrites aux grilles des usages et normes représentent la distance minimale qui ne doit pas être outrepassée par l'implantation ou l'agrandissement d'un bâtiment principal, de tout élément architectural, d'une construction accessoire ou d'un équipement accessoire [...].
- Règlement de zonage n° 2017-498, annexe 2, Grille des usages et normes de la zone habitation H-58 (Bassin du lac St-Victor) : La marge latérale minimale prescrite est de 15 mètres.

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 16 JUILLET 2025.

Donné à Wentworth-Nord, ce 25^e jour de juin deux mille vingt-cinq.

Ron Kelley

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 25^e jour de juin deux mille vingt-cinq.

Ron Kelley

Directeur général et greffier-trésorier